

Pro Natura réclame plus d'actions en faveur de la biodiversité

Vaud ► Pro Natura Vaud demande aux autorités cantonales et communales plus de détermination pour sauvegarder le patrimoine naturel du canton. Dans un manifeste, l'organisation appelle à une «action claire et décidée» en faveur de la biodiversité. «La nature vaudoise ne va pas bien», a écrit hier Pro Natura Vaud. «Elle paie depuis des décennies un lourd tribut aux activités humaines et a vu les zones qui lui étaient favorables diminuer comme peau de chagrin, remplacées par des routes, des centres commerciaux, des champs cultivés de manière intensive ou des zones villas».

Pour inverser la tendance, l'organisation de protection de l'environnement publie un manifeste de six pages, sorte de feuille de route des actions prioritaires à mener ces prochaines années. Dix mesures sont proposées. Premier point: protéger 30% du territoire cantonal, alors qu'actuellement environ 7% l'est, ce qui s'avère «largement insuffisant» selon Pro Natura Vaud. Il convient aussi de renforcer les couloirs à faune, la renaturation des cours d'eau et des biotopes ainsi que favoriser les arbres en milieu bâti.

Deuxième axe: la faune vaudoise, qu'il faut protéger et soutenir. L'organisation estime qu'il faut «reconsidérer notre rapport au loup et aux grands prédateurs». Dernièrement, de plus en plus de tirs de loups ont été autorisés, alors que l'animal est protégé. Pro Natura demande qu'il n'y ait plus de tir de régulation. Sauf en cas de risque avéré d'attaque sur l'être humain ou lorsqu'une meute cause d'importants dégâts à répétition malgré des mesures de protection. Il faudrait aussi interdire la chasse d'espèces qui sont sur la liste rouge, comme la bécasse et le tétras-lyre.

Le développement des énergies renouvelables ne doit pas se faire au détriment de l'environnement, poursuit l'organisation. Il faut privilégier les économies d'énergie – en limitant l'éclairage nocturne par exemple –, prioriser l'énergie photovoltaïque sur les toits des bâtiments, renoncer à construire dans les zones protégées et maintenir l'interdiction d'extraction d'hydrocarbures sur sol vaudois. Enfin, pour bien protéger la nature, il faut bien la connaître. L'Etat doit se donner les moyens de monitorer l'état de l'environnement et de suivre son évolution. **ATS**

BANDES RIVALES

LOURDES CONDAMNATIONS DE LA JUSTICE JURASSIENNE

Trois jeunes hommes accusés d'avoir attaqué un groupe rival à Delémont ont été condamnés à des peines de deux fois 12 ans et de 5 ans et demi de réclusion. Ils ont été reconnus coupables hier de tentatives d'assassinat et de complicité de tentatives d'assassinat. Les trois prévenus sont impliqués dans des coups de feu tirés depuis une voiture sur une bande rivale dans la nuit du 27 au 28 février 2021 à Delémont. Ils étaient à la recherche du groupe des plaignants dans une volonté d'en découdre. Les ayant aperçus, ils ont fait demi-tour pour s'en rapprocher. Le chauffeur a ralenti et un des passagers a baissé la vitre et tiré à cinq reprises, blessant une personne. **ATS**

Le Valais veut un centre de requérants dans le Haut

Grand Conseil ► Le Valais va acquérir un bâtiment dans le centre-ville de Brigue afin de créer des places d'accueil pour les requérants d'asile. Le parlement cantonal a débloqué hier un crédit d'engagement de 6 millions, contre l'avis d'une partie des formations haut-valaisannes et de l'UDC du Valais romand, opposées à cet achat.

Le bâtiment en question, le Gästehaus St. Ursula, doit notamment permettre de pallier l'absence d'hébergement collectif de premier accueil pour familles dans la partie germanophone du canton. Une lacune qui ne permet pour l'heure pas de répondre à l'exigence de l'Agenda intégration Suisse demandant de placer les migrants directement dans la région linguistique dans laquelle ils poursuivront leur intégration socioprofessionnelle.

Cette acquisition vise aussi à remédier à un déséquilibre en matière d'asile dans le canton: la loi prévoit une répartition régionale en fonction de la démographie, mais, dans les faits, le Haut-Valais est sous doté s'agissant à la fois des hébergements mixtes de longue durée ainsi qu'en termes de répartition de la population asile, a rappelé le conseiller d'Etat Matthias Reynard.

La capacité d'accueil du bâtiment vendu par les sœurs ursulines est estimée à entre 100 et 120 places. Le parlement a soutenu l'octroi de ce crédit d'engagement par 88 voix contre 34. Les formations haut-valaisannes ont plaidé pour que ce soit la commune qui achète le bâtiment. Celle-ci a montré son intérêt à cette acquisition. **ATS**

La directrice de l'Office médico-pédagogique, suspendue il y a quinze mois, sort de son silence au lendemain de la publication du rapport parlementaire sur le foyer de Mancy

Sandra Capeder livre sa version des faits

CHRISTIANE PASTEUR

Genève ► Sandra Capeder livre sa version des faits. Au lendemain de la publication du rapport de la Commission de contrôle de gestion au sujet des dysfonctionnements du foyer de Mancy accueillant de jeunes artistes dans le canton de Genève, l'ex-directrice de l'Office médico-pédagogique (OMP) répond aux questions du *Courrier*. Suspendue il y a quinze mois par la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, chargée du Département de l'instruction publique (DIP), elle dit ressentir un sentiment d'injustice, assume ses décisions passées et reproche à la direction du DIP de ne pas lui avoir laissé les coudées franches pour éviter un drame. Entretien.

Pourquoi sortir du silence aujourd'hui?

Sandra Capeder: Car pendant quinze mois, j'ai été passablement malmenée, beaucoup de choses ont été dites à mon sujet qui n'étaient pas justes. Nous sommes nombreux à avoir payé très cher l'attitude du département. Il y a eu les lanceurs d'alerte, les remplaçants, qui n'ont, pour la plupart, plus été engagés. Le contrat de l'ancienne directrice du foyer n'a pas été prolongé, alors qu'elle avait fait du très bon travail. Moi-même, j'ai été libérée de mon obligation de travailler et je reste dans une grande incertitude. J'ai l'impression d'avoir vécu une immense injustice.

Vous étiez convaincue que les travaux de la Commission de contrôle de gestion permettaient d'établir la vérité, les différentes responsabilités et d'apporter l'apaisement pour toutes les personnes concernées, en particulier les enfants du foyer de Mancy et leurs familles. Et aujourd'hui?

Le rapport éclabousse un peu tout le monde, notamment



Sandra Capeder reproche à la direction du DIP de ne pas lui avoir laissé les coudées franches pour éviter un drame. JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

l'OMP. C'est tout un office qui a été sali, abimé collectivement. Il faut contextualiser la réalité infernale de cet office qui manque de ressources depuis trop longtemps, chroniquement sous-doté, avec des services submergés, des collaborateurs épuisés, que ce soit sur le terrain ou à la direction. On peut bien taper sur l'office, mais ce n'est pas de sa faute s'il ne dispose pas des budgets suffisants. Sa réorganisation a débuté bien avant 2022, mais, en même temps, il fallait faire face à une augmentation spectaculaire des besoins. L'OMP a dû ouvrir de nombreuses structures, il a essayé de répondre à toutes les

«Les députés ont cru tout le monde, mais sans être toujours en mesure de vérifier ce qui leur était raconté»

attentes, car le secteur subventionné ne pouvait pas toujours le faire. Le rapport a le mérite de montrer la complexité du fonctionnement de l'Etat, quand il faut sept mois pour remplacer une baignoire ou plus de quatre ans pour obtenir un logiciel informatique. Les recommandations des députés pour améliorer le contrôle et la formation sont très bien, mais pas réalistes sans moyens supplémentaires.

Selon le rapport, ce n'est pourtant pas le manque de ressources qui est en cause...
A Mancy non, car on a mis beaucoup de moyens tellement on était inquiets. Les locaux

n'étaient pas idéaux, un enfant avait de grandes difficultés, puis il y a eu l'empoisonnement. On s'est donné sans compter, mais c'était un cauchemar. Le foyer occupait un quart de mon temps, c'était délirant. Et tout le monde était tétanisé à la direction générale, à l'idée qu'on puisse remonter une ligne de responsabilité, et ce à cause d'un management de la peur.

Le rapport vous reproche d'avoir alterné entre indifférence et intrusion. Vous n'auriez pas non plus fait signer les entretiens comme attendu. Une démarche jugée solitaire et inadéquate. Votre avis?

Ces reproches sont injustes. Les députés ont cru tout le monde, mais sans être toujours en mesure de vérifier ce qui leur était raconté. Dès 2019, je me suis saisie des problèmes à Mancy. La directrice du foyer n'a jamais été privée de son autonomie décisionnelle. Quant aux entretiens, ils n'ont pas été signés dans un premier temps, à la demande des personnes entendues qui avaient peur de représailles, de collègues ou du département. Par la suite, j'ai pu les convaincre d'accepter que leurs propos soient utilisés dans les entretiens de service. Je ne pouvais rester sans rien faire face à des actes de maltraitance au seul motif qu'il manquait une signature ici ou là, et ce même si visiblement cela aurait arrangé ma hiérarchie. J'assume.

Vous auriez également été trop rassurante vis-à-vis du secrétariat général du DIP.

J'enquêtai pour revenir avec des éléments confirmés auprès du Département, conformément aux instructions reçues. J'ai rassuré sur le fait qu'on avait mis des moyens et que nous avions la situation en mains. Problème, elle s'est tendue avec les employés sur place car ils avaient peur de voir leurs pratiques dévoilées. Notamment quand on a découvert que les disques durs avaient été effacés, dans lesquels étaient notés des faits de maltraitance sur les enfants.

La situation n'était pas si sous contrôle que ça puisqu'il y a eu cette intoxication médicamenteuse...

La justice devra déterminer la nature de cet acte que je lui ai personnellement dénoncé. A vrai dire, j'ai la ferme conviction que si j'avais été autorisée à poursuivre selon la ligne que nous avions définie, la situation aurait probablement pu évoluer différemment. I